

III

Le Chef de la Délégation de la République Socialiste de Roumanie
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Traduction

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le 5 mai 1967

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens entre les représentants du gouvernement de la République Socialiste de Roumanie et les représentants du gouvernement du Canada au sujet de certaines questions consulaires et de confirmer l'accord réalisé entre nos deux gouvernements sur les points suivants:

1. (a) Les autorités roumaines examineront selon les termes de leurs lois toute demande de renonciation à la citoyenneté roumaine soumise par une personne qui, étant citoyen roumain, a aussi acquis la citoyenneté canadienne, vu également le fait que le requérant a son domicile dans le territoire du Canada.

(b) Les autorités canadiennes auront la même obligation au cas où leur approbation serait nécessaire pour assurer la mise en vigueur des demandes de renonciation à la citoyenneté canadienne.

2. Une personne qui séjourne à titre de visiteur dans le territoire de la République Socialiste de Roumanie ou du Canada sur la base d'un passeport canadien avec visa roumain ou d'un passeport roumain avec visa canadien, respectivement, ne se verra pas refuser l'autorisation de quitter, selon le cas, le territoire roumain ou canadien du fait que ladite personne possède la citoyenneté de l'État qu'elle visite.

3. Les autorités de l'un ou l'autre État, selon les termes de leurs lois intérieures, examineront sans délai et avec bienveillance toute demande soumise par un représentant de la mission diplomatique ou de l'office consulaire de l'autre État en ce qui concerne l'accès consulaire auprès des citoyens de ce dernier qui ont été détenus ou mis en état d'arrestation.

4. Les autorités de chacun des deux États retourneront à celles de l'autre État les passeports roumains ou canadiens, selon le cas, qui sont détenus ou qui leur auront été rendus pour mise en lieu sûr.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

GEORGE MACOVESCU

Premier Vice-Ministre des Affaires étrangères
de la République Socialiste de Roumanie

L'Honorable Paul Martin,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada,
Ottawa